

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DAMIATTE**

L'an deux mille seize et le vingt un janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL – M TACCONE – Mme SANS – M ROUDET – M BLANC – Mme JACONO – M DARASSE – Mme MAUREL – M MOLIERES - Mme ALCOUFFE – M FABRE – M DOMINGUEZ - Mme ALLETRU.

Etait absent avec pouvoir : néant

Etait absente : Isabelle MARTY

Date de la convocation : 11 janvier 2016

Secrétaire de séance : Mme Nicole VIDAL

\*\*\*\*\*

**Le procès verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2015 est adopté à l'unanimité des membres présents.**

**Ordre du jour :**

- Travaux salle des fêtes – demande de subventions
- Renouvellement CAE
- Révision du montant du loyer du logement n° 1 sis à St Martin
- Aménagement du terrain sis 8, route de Graulhet – résultat du vote
- Rapport du CAUE sur l'ancienne minoterie sise avenue de Lavour
- Conclusion du commissaire enquêteur sur la demande formulée par la société Energie Verte
- Courrier de M et Mme LE CALVEZ
- Courrier de M DOCHE
- Demande du comité des fêtes
- Epicerie JARDIN
- Questions et informations diverses

**DCM 2016-001**

**AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES – DEMANDE DE SUBVENTION  
DANS LE CADRE DE LA DETR**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux tel que préparé par les commissions urbanisme et finance pour aménager la salle des fêtes. Il s'agit notamment d'effectuer des travaux d'isolation, de remplacement des menuiseries et de réfection de la tisanerie. L'objectif poursuivi est de sécuriser cette salle dont les ouvertures datent de 30 ans et de diminuer le coût énergétique de ce bâtiment très utilisé par les Damiattois. Refaire la tisanerie est indispensable car le matériel, très ancien, est inadapté et en mauvais état de fonctionnement. Madame le Maire présente les devis qu'elle a recueillis pour ce projet dont le montant total s'élève à 89 712.43 € HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement de la salle des fêtes tels que définis ci-dessus.
- ACCEPTE les devis présentés dont le montant total s'élève à 89 712.43 € HT.
- SOLLICITE le soutien de l'Etat dans le cadre de la D.E.T.R pour ce projet.  
Plan de financement prévu :
  - Coût prévisionnel : 89 712.43 € HT
  - Subvention DETR : 26 913.73 € HT
  - Subvention du Département du Tarn : 22 428.11 €
  - Subvention de la Région Languedoc Midi Pyrénées : 10 000.00 €
  - Autofinancement de la commune : 43 313.08 €
- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget 2016.

**DCM 2016-002**

**AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES – DEMANDE DE SUBVENTION  
AU DEPARTEMENT DU TARN**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux tel que préparé par les commissions urbanisme et finance pour aménager la salle des fêtes. Il s'agit notamment d'effectuer des travaux d'isolation, de remplacement des menuiseries et de réfection de la tisanerie. L'objectif poursuivi est de sécuriser cette salle dont les ouvertures datent de 30 ans et de diminuer le coût énergétique de ce bâtiment très utilisé par les Damiattois. Refaire la tisanerie est indispensable car le matériel, très ancien, est inadapté et en mauvais état de fonctionnement. Madame le Maire présente les devis qu'elle a recueillis pour ce projet dont le montant total s'élève à 89 712.43 € HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement de la salle des fêtes tels que définis ci-dessus.
- ACCEPTE les devis présentés dont le montant total s'élève à 89 712.43 € HT.
- SOLLICITE le soutien du Département du Tarn pour ce projet.

Plan de financement prévu :

Coût prévisionnel : 89 712.43 € HT

Subvention DETR : 26 913.73 € HT

Subvention du Département du Tarn : 22 428.11 €

Subvention de la Région Languedoc Midi Pyrénées : 10 000.00 €

Autofinancement de la commune : 43 313.08 €

- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget 2016.
- S'ENGAGE vis-à-vis du Département :
  - ✓ à ne pas donner une affectation différente à la subvention demandée,
  - ✓ à commencer l'exécution des travaux dans un délai maximum d'un an suivant la date de décision de subvention sous peine de suppression de plein droit de ladite subvention.
  - ✓ à inscrire dès la réunion budgétaire suivant immédiatement la notification de la subvention départementale, les crédits correspondants à sa participation au financement du projet.
  - ✓ à informer le Département de l'attribution de toute subvention pour le même projet de la part d'autres collectivités ou organismes dès la notification de cette dernière. En ce cas, et lorsque le cumul d'aides diverses n'est pas autorisé par le règlement du programme, le bénéficiaire s'engage à renoncer, pour un montant équivalent, aux subventions attribuées par d'autres collectivités ou organismes, à l'aide accordée par le Département.

**DCM 2016-003**

**RENOUVELLEMENT CONTRAT CAE DU 23.02.2016 AU 22.02.2017**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de personnel pour la garderie et l'entretien des locaux communaux. Elle précise que l'agent employé actuellement par la

commune en CAE a donné entière satisfaction. Elle propose de renouveler ce contrat aidé par l'Etat à hauteur de 70 % du SMIC sur base de 20 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi pour une durée de 12 mois à compter du 23 février 2016.
- PRECISE que la durée de travail est fixée à 20 heures hebdomadaires.
- INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à ce renouvellement.

**DCM 2016-004**  
**REVISION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT N°1 SIS A ST MARTIN**  
**AU 01.02.2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le contrat de location du 1<sup>er</sup> février 2009 par lequel Monsieur et Madame HUELMO Alex sont locataires du logement communal n°1 sis à St Martin,

Vu la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE,

Considérant que selon les termes du contrat de location, le loyer est révisé au 1<sup>er</sup> février en tenant compte de l'indice de référence des loyers du 3<sup>ième</sup> trimestre,

Considérant que la variation de l'indice de référence des loyers du 3<sup>ième</sup> trimestre 2015 est de 0.02 %,

Considérant que le montant actuel du loyer est de 535.25 €,

- FIXE à 535.36 € le montant mensuel du loyer du logement communal n°1 sis à St Martin à compter du 1<sup>er</sup> février 2016,
- DIT que les provisions pour charge restent fixées à 45.00 € par mois,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **DCM 2016-005**

### **AMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le programme de travaux tel que préparé par les commissions urbanisme et finance pour aménager la salle des fêtes. Il s'agit notamment d'effectuer des travaux d'isolation, de remplacement des menuiseries et de réfection de la tisanerie. L'objectif poursuivi est de sécuriser cette salle dont les ouvertures datent de 30 ans et de diminuer le coût énergétique de ce bâtiment très utilisé par les Damiattois. Refaire la tisanerie est indispensable car le matériel, très ancien, est inadapté et en mauvais état de fonctionnement. Madame le Maire présente les devis qu'elle a recueillis pour ce projet dont le montant total s'élève à 89 712.43 € HT.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement de la salle des fêtes tels que définis ci-dessus.
- ACCEPTE les devis présentés dont le montant total s'élève à 89 712.43 € HT.
- SOLLICITE le soutien de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées pour ce projet.

Plan de financement prévu :

Coût prévisionnel : 89 712.43 € HT

Subvention DETR : 26 913.73 € HT

Subvention du Département du Tarn : 22 428.11 €

Subvention de la Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées : 10 000.00 €

Autofinancement de la commune : 43 313.08 €

- DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet seront inscrits au budget 2016.

## **COMPTE RENDU**

### **TERRAIN SIS 8, ROUTE DE GRAULHET**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le devenir du terrain sis 8, route de Graulhet, acheté par la commune au PACT 81 a été soumis à l'avis des riverains selon 4 propositions. Messieurs FABRE et DOMINGUEZ procèdent au dépouillement du vote. 56 personnes ont reçu un courrier pour participer au vote afin de choisir l'une des quatre propositions. 14 ont voté ; la majorité (8 votes) ont opté pour la première option c'est-à-dire la vente d'un terrain de 900 m<sup>2</sup> environ pour la construction d'une habitation et l'aménagement d'un jardin public en fond de parcelle sur 600 m<sup>2</sup> environ.

### **LOTISSEMENT LE CLOS DE BOULIBOU**

La société ROSSONI Habitat a vendu 3 terrains au lotissement le Clos de Boulibou. Le permis d'aménager a été délivré en 2011. La commune avait octroyé un différé des travaux de finition pour permettre la vente des lots. Considérant le nombre de lots encore à la vente, le Conseil Municipal décide de prolonger ce délai d'un an, soit jusqu'en novembre 2016.

### **ETUDE CAUE – SILO PONTIER**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le CAUE lui a remis un dossier présentant différentes possibilités pour aménager le silo sis avenue de Lavour, appartenant à la famille PONTIER. Elle rappelle qu'au vu des dépenses à engager, la démolition et l'aménagement d'un parking avaient été abandonnés.

Elle transmettra une copie de cette étude à chaque conseiller pour que chacun puisse en prendre connaissance et prendre une décision lors de la prochaine séance.

### **CENTRALE HYDRO ELECTRIQUE ENERGIE VERTE**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des conclusions du commissaire enquêteur sur l'enquête publique portant sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter à la société Energie Verte. Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable ; la requête du Conseil Municipal que soit contrôlé les données sur les débits annoncés dans le dossier d'enquête n'a pas été retenue.

### **COURRIER DE M LE CALVEZ**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier adressé par M LE CALVEZ qui souhaite que des travaux soient réalisés sur le chemin communal du Païssu ainsi que le nettoyage du fossé qui longe cette voie. Il argumente sa demande par des photos qui sont communiquées aux membres du conseil.

Madame le Maire explique que l'ONEMA lui a précisé, lors des inondations de mai 2013, que l'on ne pouvait pas intervenir sur ce fossé. Le Conseil Municipal lui demande donc de questionner l'ONEMA sur les travaux qui pourraient être faits pour protéger les riverains et d'adresser une copie du courrier à Monsieur le Préfet.

En ce qui concerne l'état du chemin, elle demandera à la Communauté de Communes d'intervenir avec du PAT.

### **COURRIER DE M DOCHE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que malgré plusieurs échanges avec M DOCHE relatif à la servitude de passage que M FORNASIER ne peut emprunter, aucune solution amiable n'a été trouvée pour ce dossier. Sur les conseils de la Directrice de l'Association des Maires du Tarn, elle propose au Conseil Municipal de porter cette affaire devant la justice pour que chacune des parties sachent ce qu'elle doit réaliser pour

que les conditions de l'acte de vente de 2008 entre la commune de Damiatte et M DOCHE soient remplies.

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

#### **COURRIER DE M CARRETA**

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le courrier accompagné de photos que lui a transmis M CARRETA pour attester des travaux qu'il a réalisés sur le chemin rural pour accéder à sa propriété.

#### **COMITE DES FETES**

Madame le Maire transmet au Conseil Municipal la demande du comité des fêtes de Damiatte : lui octroyer une aide de 3000 € pour payer le feu d'artifice qui serait tiré au lac St Charles au mois d'août. Le comité des fêtes, faute de moyens humains, a modifié la programmation des festivités : le vide grenier au mois de mai, une soirée bal musette au mois de juin et une journée au mois d'août avec jeux, repas et soirée dansante. Le feu d'artifice serait programmé la veille de cette journée du mois d'août.

Après débat, le Conseil Municipal félicite le comité des fêtes d'avoir déplacé la fête du mois de juin au Rec. L'espace était plus adapté à l'accueil des familles, cela a été unanimement apprécié. Maintenir un feu d'artifice s'il n'y a plus la fête votive avec les manèges pour les enfants paraît difficile à plusieurs élus. Madame le Maire demandera donc à la Présidente du comité des fêtes d'assister à la prochaine séance du conseil municipal pour présenter en détail le programme du comité des fêtes et voir dans quelle mesure la municipalité peut apporter son soutien.

#### **COMMERCE JARDIN**

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que le projet de vente de l'épicerie du village n'a pas abouti. Monsieur MOLIERES demande où en est le projet de déplacer le commerce face à la sortie du village. Madame le Maire précise que la société IMERYS toiture n'a pas donné suite à la proposition d'achat de la commune de Damiatte.

#### **PROGRAMME DE VOIRIE 2016**

Madame le Maire communique au Conseil Municipal le programme de voirie qui lui a présenté par la CC Lautrécois Pays d'Agout pour 2016 : de Pourpry à la Brigitte, la côte de Vialas, l'accès au hameau de Beauzelle (de la rd 84 au chemin du four à pain), des Voûtes à la limite avec la commune de Moulayrès et de la Vergnière au château de Lacapelle. Ce programme sera validé par la commission voirie de la CCLPA le 1<sup>er</sup> février prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 00H00.

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 21 janvier 2016*

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M TACCONE Jean-François</i>
<i>Mme SANS Coralie</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M BLANC Francis</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i>	<i>M DARASSE Didier</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i>
<i>M MOLIERES Frédéric</i>	<i>Mme ALCOUFFE Valérie</i>	<i>M FABRE Jérôme</i>
<i>Mme MARTY Isabelle</i>  <i>Absente</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i>